Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 70 (1998)

Heft: 1

Artikel: Le logement du futur : développer le logement : un objectif prioritaire à Delémont

Autor: Meury, Rémy

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129597

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

projets à l'organisation d'un espace offrant aux habitants la possibilité de créer des liens de voisinage, même si les moyens formels proposés divergent. Ainsi, faut-il séparer les piétons des voitures? La plupart des architectes, suivant les tendances et les expériences de l'urbanisme contemporain vont répondre «oui». Car il semble difficile de se sentir «chez soi» dans un espace public potentiellement dangereux pour la circulation des piétons, en particulier les enfants. Mais par ailleurs, les habitants aiment aussi avoir leur voiture en «sécurité», soit dans des garages fermés, soit à portée du regard ou à proximité. Les habitants ont des intérêts parfois contradictoires, mais sûrement plus complexes que pourrait le faire croire une analyse fonctionnelle.

De même certains architectes sont tentés de créer des typologies des différents espaces (public; semi-privé; privé) afin de mieux cerner la palette de la sociabilité, des «rapports de trafic» aux liens de voisinage et d'intimité. Cet effort néglige le fait que l'inscription territoriale de la sociabilité ne répond pas nécessairement à des critères fonctionnels. Les processus d'appropriation ne limitent pas aux fonctions prédéterminées de l'espace. Pourtant, la séparation en espaces spécifiques ne correspond pas toujours aux désirs qu'ont les individus de les articuler dans leur vie quotidienne, à leur manière.

Un autre exemple est les choix dans le domaine du style architecturale : pour les architectes, les projets devaient s'inscrire à la fois dans l'histoire de l'architecture et correspondre à leur propre sensibilité esthétique. Pour les ethnologues, l'évaluation esthétique doit se faire par rapport au style tel qu'il peut être perçu par les habitants dans le cadre des différentes références culturelles et sociales des habitants. Ainsi un projet comprenant de nombreuses petites places sans végétation aucune, coupées de la circulation, avec des bâtiments bas autour peut s'inscrire dans un style d'urbanisme tel Venise, et par là posséder une valeur esthétique en relation avec l'histoire de l'architecture. Cependant pour des populations issues de milieux ruraux depuis moins d'une génération, un tel environnement peut être ressenti d'une manière négative. Là encore, il s'agit de trouver un équilibre entre une architecture s'inscrivant dans l'histoire de sa discipline, et la mémoire individuelle et collective des futurs habitants.
D'une manière générale, pour moi en tant qu'ethnologue, un bon projet est celui qui ouvre des possibilités de personnalisation des différents espaces par les habitants. Les propositions des architectes devraient moins être des contraintes que des suggestions d'appropriation. Cette évaluation, et par là-même ce dialogue, supposent que les uns et les autres prennent leur distance avec leurs traditions professionnelles, pour non seulement prendre en compte le point de vue de l'autre discipline, mais aussi celui des futurs habitants. Cette mise à distance ou décentrement, l'ethnologie en a fait sa spécificité : c'est assurément en cela qu'elle peut apporter une contribution intéressante à des concours de projets architecturaux.
Il me semble avoir montré ici l'intérêt qu'il y a à poursuivre le dialogue entre architectes et ethnologues amorcé lors du concours de Delémont; alors qu'au départ, j'étais moi-même sceptique à propos d'une telle démarche, si éloignée de l'approche empirique cher à ma discipline. Mais j'espère que nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin, qu'une fois le quartier construit, le dialogue se poursuivra autour d'une recherche sur celui-ci, pris dans la réalité vécue de ses habitants.

Sophie Chevalier
Maître de conférences en ethnologie
Université de Franche-Comté/Besançon

DEVELOPPER LE LOGEMENT : UN OBJECTIF PRIORITAIRE A DELEMONT

Avec la proclamation des résultats du concours d'architecture «LE LOGEMENT DU FUTUR», la ville de Delémont a franchi une nouvelle étape importante dans la politique qu'elle mène et entend mener encore dane le domaine du logement.
Une politique qui se veut dynamique, rendue nécessaire par la situation du logement dans la capiltale jurassienne. Différentes enquêtes , analyses, statistiques ont démontré que Delémont souffre d'une pénurie de logements depuis de nombreuses années. Une pénurie particulièrement aiguë en ce qui concerne les logements familiaux à loyers modérés.
La recherche de solutions à une situation financière qui devient toujours plus pénible pour les locataires, et en particulier les familles, est devenue l'un des objectifs prioritaires des autorités communales delémontaines.
Après la période spéculative sur l'immobilier des années 80, les investisseurs privés, aujourd'hui, n'ont et abandonne ce secteur. Les collectivités publiques doivent prendre la relais et veiller à ce que les entreprises aient encore des commandes qui maintiennent les emplois, tout en cherchant à mettre sur le marché des logements dont les loyers sont en rapport avec les bas salaires pratiqués dans notre régions.
L'exécutif delémontain, soutenu par le législatif et par le population, a pris depuis 1990 une série de mesures qui ont porté leurs fruits.

Administrativement, un département chargé de mener la politique du logement a été crée. Une nouvelle coopérative d'habitation avu le jour qui, bien qu'indépendante de la Munici-palité, est devenue un instrument essentiel à la conduite de cette politique.
En matière foncière, l'exécutif a pu acquérir des terrains qu'il a mis , grâce à un crédit spécial, à disposition, en droit de superficie, de coopératives locales. Ainsi, une cinquantaine de nouveaux logements à loyers modérés ont pu être mis sur le marché durant les quatre dernières années. Ceci a également engendrés des investissements bienvenus dans le secteur de la construction pour environ 13 millions de francs.
De son côté, la coopérative nouvellement créee à mis en location, depuis le 1er octobre 1997, 34 nouveaux logements, construits avec l'aide fédérale. Au 31 décembre dernier, 29 d'entre eux étaient déjà occupés, ce qui démontre le besoin de logements de qualité à loyer modéré à Delémont.
Outre ces aspects concrets, Delémont a également voulu développer la réflexion sur l'avenir du logement. Ainsi, en collaboration avec la revue Habitation, 2 séminaires ont été organisés dans notre ville, sur des thèmes actuels tels que le logement du futur et le coût de la construction.
C'est lors du second séminaire, le 6 juin 1997, qu'a été lancé le concours dont les résultats ont été proclamés le 14 novembre. Ce concours avait pour objectif principal d'obtenir des groupements de logements économiques et innovatifs. Il de vait également par l'organisation spatiale des fonctions du logement et par le choix des matériaux entraîner des économies manifestes.

Afin de s'assurer que les projets primés soient effectivement réalisés, le conseil communal va demander en mars prochain au corps électoral, un crédit-cadre de 3 millions de francs pour l'acquisition de terrains et d'immeubles à Delémont. L'exécutif delémontain disposera alors de moyens propres à dynamiser la politique foncière de la Municipalité, et ainsi, sa politique du logement.
Ce crédit permettra d'acquérir dans un premier temps la parcelle de plus de 14'000 m2 sur laquelle le concours d'architecture a eu lieu. Ce terrain sera mis à disposition, en droit de superficie, de la Coopérative delémontaine d'habitation qui réalisera, par étapes, les projets primés. Cela constituera une phase supplémentaire importante de la politique en matière de logement voulue par la Municipalité de Delémont, politique indispensable au développement de la ville

Rémy Meury
conseiller communal